



**Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire
(GAFSP)**

**Guichet du secteur public
Appel à propositions spécial pour 2019**

Dossier d'appel à propositions

Pays : _____

Intitulé du projet : _____

Referenc

AVERTISSEMENT

Le dossier de la proposition approuvée, le présent document inclus, sera rendu public. Si toutefois la proposition contient des documents ou des renseignements confidentiels ou particulièrement sensibles que les autorités ne souhaitent pas voir divulgués, cette restriction devra être précisée dans la proposition.

Ce dossier doit être soumis en anglais.

Reference Only

Comment remplir le présent document

Veillez renseigner toutes les sections du document. Chaque section énumère des points d'évaluation que le comité consultatif technique du GAFSP utilisera pour évaluer les propositions. Gardez à l'esprit les éléments ci-après au moment de remplir le document suivant le présent modèle.

- La Partie 1 du document (« Résumé de la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et du plan d'investissement correspondant ») est l'un des éléments pris en compte dans l'évaluation de l'état de préparation des pays dans le cadre des critères de sélection des propositions par le GAFSP (voir à la page 4 des directives du GAFSP aux pays).
- La Partie 2 du document (« Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP ») est l'élément principal de l'évaluation de la préparation de la proposition dans le cadre des critères de sélection des propositions du GAFSP (voir les pages 4 et 5 des directives du GAFSP aux pays).
- Dans la partie 3 du document (« Documentation à l'appui ») incluez (1) le Cadre logique/cadre des résultats du projet au stade de la proposition et (2) la Liste intégrale des intervenants consultés pendant la préparation de la proposition, ainsi que toute information supplémentaire jugée utile pour la proposition.
- Lorsqu'un indicateur ou une métrique d'évaluation est spécifiquement désigné dans le cadre des points d'évaluation (par exemple, « note de performance du secteur rural du FIDA » dans la section 1.2), cela signifie qu'en dehors des autres points d'évaluation mentionnés, cet indicateur ou cette métrique sera utilisé par le comité consultatif technique du GAFSP dans l'évaluation de la proposition.
- Le signe « >> » indique l'espace réservé aux pays pour y écrire leurs réponses.
- Lorsque la lettre « X » apparaît entre des crochets (ex., [X]), écrire un chiffre dans cet espace (par exemple, [X] million(s) de dollars).
- Si des valeurs monétaires apparaissent dans quelque partie du document, s'assurer qu'elles sont libellées en dollars américains, ou en toute autre devise pour un montant équivalent après application du taux de change en vigueur.
- Si l'une des sections de ce document est sans objet, écrire « sans objet » ou « s/o » et expliquer pourquoi elle est sans objet.

Équipe de préparation du dossier d'appel à propositions

Citer les noms/titres/organisations de tous les individus (notamment les consultants privés, les organisations de producteurs et le personnel de l'organisme de supervision, s'il en est) qui ont directement participé à la préparation du dossier d'appel à propositions. Ajouter des lignes le cas échéant.

Nom	Titre	Organisation

Partie 1 : Résumé de la stratégie globale pour l'agriculture et la sécurité alimentaire et du plan d'investissement correspondant

Pour solliciter un financement au titre du GAFSP, les pays doivent faire un bref état des lieux des stratégies nationales en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire, et des plans nationaux d'investissement correspondants, sur la base d'un examen des *documents pertinents de planification nationale disponibles*¹ :

S'agissant des plans nationaux d'investissement -

Pour les pays africains :

Fournir, si possible :

- Un plan national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA) dans le cadre du Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA) et
- Un rapport de l'examen technique du PDDAA ou de tout autre examen technique externe/indépendant pour la seconde phase des PNIASA.

Dans le cadre de cet appel à propositions spécial et de façon exceptionnelle, si le plan d'investissement n'a pas encore été finalisé, fournir *tout autre document de planification nationale pertinent*, comme :

- Une feuille de route nationale de mise en œuvre en vertu de la Déclaration de Malabo ;
- Un rapport qui pose les fondements de l'élaboration d'un PNIASA, en proposant une analyse des options de développement de l'agriculture et en suggérant des domaines d'investissement public et privé dans ce contexte, sur la base des directives de la Commission de l'UA et de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD conformément à la Déclaration de Malabo ¹ (<https://www.nepad.org/file-download/download/public/14430>) ; et,
- Tout autre document de planification nationale pertinent.

Pour les pays non africains :

Fournir, si possible :

- Un plan national d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire ; et
- Le rapport de l'examen indépendant et approfondi par les pairs du plan d'investissement, comparable au rapport de l'examen technique post-Pacte du PDDAA¹

Dans le cadre de cet appel à propositions spécial et de façon exceptionnelle, si le plan d'investissement n'a pas encore été finalisé, les dossiers de candidature nationaux devront comporter à la place *tout autre document de planification nationale pertinent*, comme :

- Une feuille de route nationale de mise en œuvre qui décrit le processus et le délai d'achèvement du plan national d'investissement, *et/ou*
- Un rapport qui pose les fondements de l'élaboration d'un plan d'investissement, en proposant une analyse des options de développement de l'agriculture dans le contexte du pays concerné et en suggérant des domaines d'investissement public et privé ; et
- Tout autre document de planification nationale pertinent

Points d'évaluation :

- Le réalisme des stratégies et plans d'investissement sectoriels (objectifs, résultats, budget, capacités nationales, partenaires), sur la base des documents communiqués
- Les conclusions des documents de planification nationale (à l'instar de l'évaluation technique du PDDAA pour les pays africains ou, toutes autres évaluations indépendantes du plan d'investissement, pour les pays non africains)
- La réaction des autorités aux recommandations de toute évaluation indépendante
- L'avancement de la mise en œuvre de tout plan sectoriel ou d'investissement pertinent par rapport aux indicateurs définis

- 1) Objectifs stratégiques généraux en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire et la manière dont ils répondent à la situation de fragilité du pays (sur les plans de l'économie, de l'environnement, de la société, de la sécurité, du climat, etc.) :

>>

- 2) Harmonisation des objectifs stratégiques (comme indiqué au point « 1 » ci-dessus) avec les objectifs de développement durable 1 et 2 :

>>

- 3) Description de la stratégie nationale et du plan d'investissement devant permettre de réaliser les objectifs de sécurité alimentaire (composantes, activités et coûts indicatifs), en mettant en relief tous les aspects relatifs à la gestion des risques associés à la fragilité, aux conflits et à la violence.

>>

- 4) Description du cadre et des indicateurs vérifiables présentés dans le plan d'investissement, s'il existe :

>>

- 5) Données factuelles sur la mise en œuvre antérieure de programmes sectoriels connexes :

¹ Dans le cas des candidatures conjointes, transnationales, veiller à fournir les informations pertinentes pour *chacun* des pays.

² Comme dans le cas de l'examen technique du PDDAA, l'évaluation indépendante devrait porter sur huit aspects (voir l'annexe 1 des Directives du GAFSP à l'intention des pays pour plus de détails) : i) probabilité que le plan d'investissement contribue à la croissance et à la réduction de la pauvreté ; ii) réalisme technique (adéquation entre les ressources et les résultats attendus) et pertinence des mécanismes institutionnels de mise en œuvre ; iii) processus inclusif d'évaluation et de consultation ; iv) cohérence des engagements pris au titre de l'aide budgétaire et de l'aide au développement avec le plan national d'investissement ; v) pertinence des mécanismes institutionnels en vue d'une exécution efficace et efficiente, notamment en matière de suivi-évaluation ; vi) cohérence ou uniformité entre les politiques, les modalités de mise en œuvre et les mécanismes d'exécution, et les domaines d'investissement, les priorités ou les objectifs du programme ; vii) justesse et applicabilité des indicateurs d'impact et du système en vue de l'amélioration des capacités et du contrôle ; et viii) portée et qualité du dialogue, de l'évaluation par les pairs et du système de responsabilité mutuelle.

>>

- 6) Part de la stratégie nationale ou du plan d'investissement bénéficiant de financements (par sources), et l'estimation des besoins financiers :

>>

- 7) S'il existe une stratégie ou un plan d'investissement en cours d'exécution, décrire brièvement le processus de leur mise en œuvre et les réalisations à date :

>>

- 8) Pour les pays africains qui ont achevé l'exécution d'un PNIASA au titre du PDDAA, décrire brièvement le processus de mise en œuvre et les résultats du plan d'investissement achevé :

>>

1.2 Principaux éléments du cadre stratégique

Points d'évaluation :

- Les données factuelles sur des politiques publiques qui promeuvent le plan d'investissement sectoriel - ou la stratégie sectorielle, au cas où le plan d'investissement n'est toujours pas achevé (renvoi à des évaluations pertinentes, de préférence par des pairs, qui attestent l'impact du cadre stratégique)
- Notes des évaluations de la performance du secteur rural du FIDA : (<http://info.worldbank.org/governance/wgi/pdf/IFD.xlsx>)

- 1) Décrire les politiques publiques **en vigueur** qui favorisent ou entravent la stratégie sectorielle et/ou le rendement des investissements prévus dans le secteur agricole (par exemple, les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les politiques commerciales, les subventions, les politiques d'inclusion sociale, les politiques sur le genre, les politiques environnementales) :

>>

- 2) Énumérer s'il en existe, les politiques **en voie d'adoption** ou les lois envisagées pour accroître les rendements attendus des investissements dans le secteur (s'il existe une réforme des politiques, la décrire et en indiquer l'état d'avancement) :

>>

1.3 Engagement des pouvoirs publics à promouvoir l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Points d'évaluation :

- Les tendances actuelles et sur une période de 5 ans de la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire
- La comparaison des dépenses prévues et des dépenses réelles et justification des disparités observées au cours des 5 années écoulées
- L'intensité de la recherche agricole d'après les indicateurs relatifs aux sciences et technologies agricoles (<http://www.asti.cgiar.org/data/>)
- La volonté de l'État de lutter contre toutes les formes de malnutrition (par exemple, comme l'atteste des métriques comme l'indice d'engagement contre la faim et pour la nutrition (www.hancindex.org) pour ce qui concerne la sous-alimentation)
- D'autres éléments attestant l'engagement des pouvoirs publics à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle² – notamment des mesures ou des activités menées particulièrement dans des contextes de fragilité et de conflits

- 1) Décrire le niveau d'engagements financiers publics garantis en faveur du secteur agricole national et/ou des objectifs de sécurité alimentaire, en mettant en lumière les financements nationaux et les financements internationaux :

>>

- 2) Décrire comment les taux de pauvreté des différentes parties du pays sont pris en compte dans les décisions sur les dépenses agricoles :

³ Les pays peuvent vouloir citer des documents d'orientation comme les Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (<http://www.fao.org/3/a-au866e.pdf>), les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (<http://www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf>), ou d'autres directives pertinentes.

>>

- 3) Dresser un récapitulatif des dépenses publiques consacrées à l'agriculture et à la sécurité alimentaire (notamment les tendances actuelles et sur les 5 dernières années de la part des dépenses publiques consacrée à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, la composition de ces dépenses, leur proportion par rapport aux dépenses publiques totales, les dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles) :

>>

1.4 Processus d'élaboration passé ou en cours et, le cas échéant, de mise à jour de la stratégie et du plan d'investissement

Points d'évaluation :

- La qualité de la participation et du processus de consultation des intervenants locaux (petits exploitants et agricultrices, organisations agricoles, société civile, acteurs nationaux et internationaux du secteur privé, autres groupes locaux, notamment les jeunes).
- La preuve claire et vérifiable de la participation des représentants librement choisis de la société civile et d'autres groupes d'intervenants, dont les organisations agricoles, le secteur privé et d'autres organisations de la société civile, à l'élaboration de la stratégie sectorielle et du plan d'investissement (s'il existe) et la mise en place d'un mécanisme destiné à faciliter leur participation à l'exécution des activités prévues. (Voir Annexe 2 des Directives du GAFSP à l'intention des pays la liste des critères vérifiables qui serviront de base à l'évaluation par le Comité consultatif technique).
- La mesure dans laquelle la stratégie sectorielle et le plan d'investissement correspondant (s'il est disponible) démontrent clairement et de façon vérifiable qu'ils sont conçus et pilotés par le pays et que ce dernier est résolument engagé dans leur mise en œuvre.

- 1) Décrire la démarche suivie pour élaborer la stratégie et le plan d'investissement pour l'agriculture et la sécurité alimentaire , en indiquant l'ampleur des concertations avec les acteurs nationaux, notamment les petits exploitants et les agricultrices, les organisations agricoles et les groupes vulnérables (jeunes, groupes autochtones, etc.). Si le plan d'investissement n'est pas achevé, décrire clairement la démarche prévue pour en élaborer un, en réponse aux points ci-dessus :

>>

1.5 Modalités de mise en œuvre et capacité d'exécution

Points d'évaluation :

- La qualité des ressources humaines disponibles pour mettre en œuvre le plan d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire
- La pertinence des mécanismes institutionnels d'exécution
- La liste des principaux projets financés par des partenaires financiers, la taille des financements et l'état d'avancement de leur exécution

- 1) Décrire les mécanismes institutionnels d'exécution du plan d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (notamment la coordination interministérielle, le cas échéant) :

>>

- 2) Décrire les ressources humaines chargées d'exécuter le plan d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire (notamment les chercheurs dans le domaine agricole, les services/agents de vulgarisation, les fonctions de gestion et de coordination - dénombrer les effectifs, leur sexe et leurs qualifications) :

>>

- 3) Décrire les rôles de l'administration centrale et des collectivités locales, des organisations des producteurs et d'autres acteurs du secteur privé (particulièrement les partenariats public-privé), de la société civile et des partenaires de développement dans l'exécution du plan d'investissement dans l'agriculture et la sécurité alimentaire :

>>

- 4) Décrire le processus de mise en œuvre des principaux programmes/projets au cours des cinq dernières années dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire :

>>

Partie 2 : Proposition spécifique de financement au titre du GAFSP :

2.1 Objectif(s) du projet, résultats attendus et participants visés

1) Objectifs du projet

Points d'évaluation :

- L'alignement sur les objectifs du document-cadre du GAFSP et de son cadre des résultats, les femmes et les petits exploitants étant notamment privilégiés (<https://www.gafspfund.org/monitoring-evaluation>).
- L'importance du lien entre l'objectif du projet et le plan d'investissement sectoriel (s'il est disponible)
- La clarté de l'objectif ou des objectifs du projet
- L'explication claire de la définition de la fragilité et de la manière dont les objectifs du projet et/ou le ciblage géographique peuvent aider à y remédier
- L'importance accordée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes

a) Objectif(s) du projet

>>

b) Liens avec la stratégie sectorielle globale et le plan d'investissement (voir dans les Directives à l'intention des pays les exigences particulières liées à la stratégie et au plan d'investissement sectoriels) :

>>

2) Résultats escomptés⁴

⁴ Joindre un cadre logique du projet (au stade de la Proposition) en annexe au présent document (Annexe 1).

Point d'évaluation :

- La clarté des résultats escomptés et des indicateurs qui seront utilisés pour les mesurer

a) Résultats attendus au niveau du projet (un cadre logique indicatif du projet joint en annexe 1) :

>>

b) Les indicateurs au niveau du projet utilisés pour mesurer ces résultats - ventilés par sexe :

>>

3) Participants visés

Point d'évaluation :

- L'identification claire des participants au projet (par exemple, les petits exploitants agricoles, les pêcheurs, etc.) et d'autres intervenants au niveau local et communautaire qui bénéficieront du projet ou y participeront (ventilés par sexe et d'autres critères sociaux)

a) Nombre de participants (en nombre de personnes participant ou tirant quelque avantage) :

>>

b) Nombre attendu de femmes parmi les participants directs au projet (%) :

>>

c) Autre désagrégation des participants directs au projet (le cas échéant) :

>>

2.2 Justification de la démarche générale

Points d'évaluation :

- Citer :
 - les évaluations du projet et les résultats de projets semblables (pour les activités de transposition à grande échelle) ;
 - les rapports et documents scientifiques promouvant la démarche et les technologies proposées (en particulier pour les nouvelles activités) ;
- Résultats de projets nationaux antérieurs sur l'agriculture et la sécurité alimentaire comparables par leur envergure et la complexité de leur conception

- 1) Décrire l'approche globale retenue (choix et combinaison des composantes et des activités), en se fondant sur des exemples de succès antérieurs ou de données factuelles sur la faisabilité :

>>

- 2) Lien de cause à effet entre les résultats escomptés et la combinaison d'activités/de composantes, y compris les moyens envisagés pour réduire la pauvreté et la faim et améliorer la nutrition :

>>

- 3) Place du projet dans le cadre plus large du plan d'investissement, notamment ses liens avec d'autres projets et programmes publics :

>>

- 4) Décrire comment le cadre stratégique existant favorise ou entrave l'exécution du projet et la réalisation des résultats visés :

>>

- 5) Décrire des éléments particuliers considérés ou des mesures prises pour s'assurer que l'entité d'exécution a bien les capacités de mettre en œuvre la démarche globale retenue :

>>

- 6) **[Uniquement pour les pays qui ont déjà bénéficié d'un financement au titre du GAFSP] :**
Présenter des résultats irréfutables de l'exécution antérieure d'autres programmes et des répercussions des activités menées dans le cadre des projets du GAFSP dans le pays :

>>

2.3 Activités devant être financées et justifications

Points d'évaluation :

- Une présentation claire de chaque activité, notamment des éléments qui étayent la démarche retenue aux fins suivantes :
 - l'élargissement des activités : référence aux résultats des évaluations réalisées pour des activités similaires dans le pays
 - l'application de nouvelles technologies : référence aux résultats des évaluations réalisées dans d'autres pays ou dans des contextes comparables, ou à l'assistance scientifique apportée en vue de l'application des technologies
- Des concepts clairement définis et expliqués au-delà des mots employés (par exemple, technologies résistantes aux chocs climatiques, agriculture de conservation, technologies favorables aux pauvres, stratégie de la chaîne de valeur et système de riziculture intensive (SRI)) pour réduire les ambiguïtés et préciser le sens
- Une présentation claire des liens entre les activités et les composantes (qui justifieraient toutes les activités et composantes)
- Une présentation claire de l'impact des activités et des composantes sur la fragilité⁴. Dire clairement si elles n'ont aucune incidence sur la fragilité.
- Les liens avec d'autres projets ou investissements, alignement sur les composantes applicables du document-cadre du GAFSP
- Pour les activités nécessitant des subventions, des dons ou une distribution d'actifs, décrire clairement le programme (modalités d'exécution et participants cibles) et les raisons de recourir à des financements publics
- Pour les projets sur la chaîne de valeur, citer des études de marché associées et indiquer le rendement attendu
- Pour les partenariats public-privé, circonscrire clairement les rôles respectifs des secteurs public et privé (notamment les rôles des petits exploitants agricoles et des exploitants partenaires eux-mêmes) et décrire la structure envisagée du partenariat
- Une explication claire des stratégies d'intégration de l'égalité des sexes qui seront utilisées pour chaque activité afin de donner aux petites exploitantes agricoles les moyens d'être des agents actifs, au-delà de leur nombre
- Une description claire de la taille et de l'importance des petits exploitants agricoles ciblés (désagréger les données pour mettre en relief les informations au niveau de l'agriculture de subsistance, au-delà de l'agriculture de subsistance mais en deçà du niveau commercial, etc.)
- Une description claire de la viabilité écologique des activités

1) Description des composantes et activités retenues pour être financées

>>

Pour chaque composante/activité du projet, présenter :

- a) Les éléments établissant les résultats antérieurs et les répercussions des activités et modèles proposés :

>>

- b) Les liens avec le plan d'investissement, et la portée du document-cadre du GAFSP :

>>

- c) Les liens avec d'autres projets et des programmes et activités publics :

>>

- d) La démarche en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes :

>>

- e) La démarche en ce qui concerne la durabilité écologique :

>>

⁵ Les soumissionnaires peuvent vouloir citer certaines des ressources ci-après sur la fragilité et l'agriculture :: i) L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017 - Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire : <http://www.fao.org/3/a-l7695e.pdf> ; ii) L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018 – Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité alimentaire et la nutrition : www.fao.org/3/i9553en/i9553en.pdf ; iii) Surveiller la sécurité alimentaire des pays en situations de conflit, janvier 2019 : <http://www.fao.org/3/CA3113EN/ca3113en.pdf>

f) La démarche en ce qui concerne les risques et la résilience dans les milieux fragiles :

>>

g) **Uniquement pour les activités nécessitant des subventions, des financements ou une distribution d'actifs** : justifier le recours au financement public et décrire clairement le programme (notamment les objectifs, les bénéficiaires visés, les taux approximatifs des subventions, les modalités des transferts, le mécanisme de sortie (le cas échéant), d'autres aspects contribuant à la durabilité).

>>

h) **Uniquement pour les projets sur la chaîne de valeur** : fournir des diagnostics du marché (référence à des études de marché associées) et indiquer les rendements attendus :

>>

i) **Uniquement pour les activités relevant de partenariats public-privé** : définir clairement les rôles des partenaires publics et privés et décrire la structure envisagée du partenariat.

>>

2) Justification du financement public des composantes et activités retenues pour être financées⁶

Points d'évaluation :

- L'étendue des évaluations réalisées pour déterminer si le financement public se justifiait pour les activités proposées
- L'ampleur de tout dialogue public-privé mené dans le but de déterminer le rôle idéal des acteurs des secteurs public et privé
- Le nombre d'engagements concrets déjà mis en œuvre pour donner corps à la collaboration avec le secteur privé

⁶ Pour ce qui concerne l'optimisation des financements publics pour le développement agricole, on peut citer comme référence le document intitulé « Future of Food: Maximizing Finance for Development for Agricultural Value Chains » (Banque mondiale, 2018), accessible à l'adresse : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/29686>

>>

Pour chaque composante et activité, répondre aux questions suivantes :

- a) Le secteur privé finance-t-il déjà des activités similaires dans le pays ? Si oui, expliquer pourquoi un financement public est nécessaire pour les activités proposées :

>>

- b) Si la réponse à la question « a » ci-dessus est oui, décrire les entités privées concernées (taille, type d'organisation, régime de propriété) :

>>

- c) Si la réponse est non, expliquer pourquoi il en est ainsi :

>>

- d) Décrire des efforts concrets entrepris à ce jour pour attirer l'investissement privé en vue du financement d'activités similaires dans le pays, ainsi que les résultats de ces démarches. Il peut s'agir de concertations entre les secteurs public et privé sur les obstacles à l'investissement privé et sur les efforts de résolution faits, notamment au moyen de meilleures politiques publiques :

>>

- e) S'agissant de la question « d » ci-dessus, indiquer quels types d'investissements privés (taille, type d'organisation, régime de propriété) le pays essaie d'attirer :

>>

- f) Indiquer ce qu'il faut pour aider à accroître les investissements privés en vue du financement d'activités similaires dans le pays, et si le présent projet aidera à mettre tout cela en place :

>>

2.4 Modalités de mise en œuvre

Points d'évaluation :

- La définition claire des rôles de tous les partenaires d'exécution, notamment les organisations de producteurs si elles sont ciblées
- Les preuves d'une bonne coordination antérieure entre les ministères et services
- La cohérence entre l'évaluation des capacités institutionnelles et les plans de développement des capacités

1) Mécanismes institutionnels et coordination interministérielle (le cas échéant) :

>>

2) Rôle des intervenants non gouvernementaux (groupes de la société civile, organisations agricoles et secteur privé)⁷ :

>>

3) Indiquer de quelle manière le projet prévoit de renforcer la capacité de mise en œuvre des parties pour que cette capacité survive au projet :

>>

⁷ Voir à l'annexe 2 des Directives du GAFSP à l'intention des pays la liste des critères vérifiables applicables à ces rôles qui seront pris en compte dans l'évaluation de la mise en œuvre par le Comité consultatif technique.

2.5 Montant du financement sollicité et calendrier d'exécution

Il s'agit, entre autres :

- Du montant global du financement demandé au GAFSP, notamment le financement du projet et le financement pour la préparation du projet s'il y a lieu, d'autres sources de cofinancement
- De la durée prévue de la mise en œuvre, de la durée du financement et des activités proposés (y compris les activités devant bénéficier du financement au titre de la préparation du projet, s'il y a lieu)
- Les informations détaillées sur une éventuelle demande de financement au titre de la préparation du projet devraient être incluses dans une annexe au présent document (plus de détails à l'annexe 4 des Directives du GAFSP à l'intention des pays)

Points d'évaluation :

- Les montants et les sources des cofinancements sont clairement indiqués, y compris en ce qui concerne les contributions de l'État, et la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires d'autres sources.
- Les financements additionnels, par rapport particulièrement à tout financement antérieur reçu du GAFSP (par exemple, le niveau de cofinancement reçu dans le cadre de précédents projets du GAFSP, le cas échéant)
- Les éléments attestant les mesures prises pour garantir un financement alternatif au titre de la préparation, notamment dans le budget public
- Tout autre financement susceptible d'être mobilisé auprès du secteur privé dans son ensemble, et en particulier auprès du guichet du secteur privé du GAFSP

1) Financements demandés au GAFSP

a) Montant du financement sollicité pour le projet :

>> [X] million(s) de dollars

b) Montant sollicité au titre du financement de la préparation d'un projet GAFSP (le financement pour la préparation du projet est facultatif et doit être considéré comme une partie de l'enveloppe intégrale consentie par le GAFSP. Lorsqu'il est sollicité, son montant est déduit de la somme globale qui aurait été utilisée pour financer le projet proposé) :

>> [X] million(s) de dollars

c) Montant total du financement sollicité (somme de « a » et « b » ci-dessus)

>> [X] million(s) de dollars

d) Montant minimum nécessaire. Les financements du GAFSP sont très compétitifs et d'une manière générale, la demande est supérieure aux ressources disponibles pour le financement des propositions admissibles. Cela étant, il est demandé aux pays d'indiquer aussi le montant minimal qui permettrait au projet proposé (tel que décrit dans le présent document) d'être viable et d'avoir des répercussions sur le plan du développement (si d'aventure le GAFSP ne pouvait pas allouer l'intégralité du montant demandé) :

>> [X] million(s) de dollars

- e) Les modifications qui devraient être apportées au projet proposé (tel que décrit dans le présent document) s'il ne devait bénéficier que d'un financement minimum (par exemple, préciser le niveau de réduction des zones géographiques, l'élimination de certaines sous-composantes, la réduction du nombre de participants au projet) :

>>

2) Tableau du financement du projet

	Coût (en millions de dollars)	Proportion (%)
Mise en œuvre du projet		
GAFSP		
Pouvoirs publics		
Participants locaux au projet		
[Autre co-financier], préciser		
[Autre co-financier], préciser		
Total pour la mise en œuvre du projet		100 %
Préparation du projet		
GAFSP		
Pouvoirs publics		
[Autre co-financier], préciser		
Total pour la préparation du projet		100 %

Note : Ajouter des lignes le cas échéant. Écrire en extension les noms des organisations. Par exemple, « Association internationale de développement (IDA) »

3) Tableau des coûts du projet

Points d'évaluation :

- Le tableau récapitulatif clair des coûts indicatifs, d'après les coûts unitaires indicatifs des principaux investissements. L'État, les bailleurs de fonds, le secteur privé, et les autres sources de financement devraient être pris en compte
- Le réalisme des coûts globaux et des coûts unitaires, compte tenu du fait que cette question sera mieux traitée lors des exercices ultérieurs plus détaillés de conception et d'évaluation par l'organe ou les organes de supervision retenu(s).

	GAFSP (en millions de dollars)	[Autre(s) co-financier(s)], préciser (en millions de dollars)	TOTAL (en millions de dollars)
Composante 1 : [nom]			
1.1 : [nom]			

TOTAL			

Note : Ne pas créer de lignes distinctes dans le tableau des coûts du projet au titre des imprévus (mais les intégrer dans les coûts des composantes)

Note : Ajouter une colonne pour chaque source de cofinancement

- a) Explication des coûts unitaires indicatifs pour chaque investissement important (par exemple, les coûts de l'irrigation par hectare) :

>>

- 4) Autres projets relatifs à l'agriculture et à la sécurité alimentaire financés par des bailleurs de fonds

Il s'agit, entre autres :

- Des tailles de l'ensemble des principaux projets agricoles financés par des bailleurs de fonds (millions de dollars) mis en œuvre à tout moment au cours des cinq dernières années, et de leur état d'avancement

Points d'évaluation :

- Le réalisme de la taille du projet proposé par rapport aux tailles des projets antérieurs et de leur état d'avancement

Nom du projet	Partenaire d'exécution (PE)	Coût du projet (en dollars ou équivalent dollars)	Dernier état d'avancement (date), par PE
<i>ex. Projet ABC de développement agricole</i>	<i>ex. Banque africaine de développement</i>	<i>ex. 20 millions de dollars (dont 18 millions de la Banque africaine de développement)</i>	<i>ex. Moyennement satisfaisant (déc. 2018)</i>
<i>ex. Projet DEF sur la sécurité alimentaire</i>	<i>ex Département du développement international du Royaume-Uni (DfID)</i>	<i>ex. 15 millions éq. dollars (Dont 12 millions éq. dollars du DfID)</i>	<i>ex. Satisfaisant (oct. 2018)</i>

Note : Énumérer tous les projets sur l'agriculture et la sécurité alimentaire financés par les organes de supervision du GAFSP, les institutions de financement du développement et les principaux bailleurs de fonds au cours des cinq dernières années. Inclure les projets clôturés.

- 5) **Organe de supervision privilégié** - le choix de l'organe de supervision n'est pas noté dans l'évaluation de la proposition.

Cliquer sur le(s) nom(s) de l'organe ou des organes de supervision privilégiés

Organes de supervision des investissements et de l'assistance technique (sélectionner un organe)

- Banque africaine de développement
- Banque asiatique de développement
- Fonds international pour le développement agricole
- Banque interaméricaine de développement
- Banque mondiale

Organes de supervision de l'assistance technique uniquement (facultatif)

- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Programme alimentaire mondial (PAM)

Uniquement si plus d'un organe de supervision est sélectionné, indiquer la répartition des coûts entre les organes. Cette décision doit être prise en concertation avec les organes de supervision privilégiés. Le Comité directeur du GAFSP octroiera des financements aux propositions retenues. La part finale du projet proposé mettant l'accent sur l'investissement et l'assistance technique sera examinée et arrêtée lors de l'exercice conjoint de préparation et d'évaluation détaillées du projet.

	Part des coûts prévue (%)
[Organe de supervision 1 des activités d'investissement]	%
[Organe de supervision 2 de l'assistance technique]	%

Note : La somme des parts des coûts prévues devrait être égale à 100 %

Motifs du choix de l'organe ou des organes de supervision privilégié(s) : (par exemple, l'avantage comparatif de l'organe ou des organes de supervision, la prise en compte des mesures de sauvegarde en matière d'environnement et de gouvernance etc., la mobilisation d'autres ressources, les relations historiques avec le pays concerné). Apporter la preuve d'un échange préalable avec l'organe de supervision privilégié au sujet de la proposition.

>>

2.6 Viabilité après le projet et stratégies de sortie

Points d'évaluation :

- Des indications claires de la façon dont on prévoit d'assurer la viabilité des services et des actifs du projet lorsque celui-ci prendra fin, et l'assurance que les actifs seront maintenus ou équitablement répartis à la conclusion du projet (à définir d'une manière plus détaillée au moment de la conception du projet).
- Une description claire de l'évolution attendue des rôles et responsabilités pendant l'exécution du projet
- Une description claire de la capacité des bénéficiaires à assumer leurs responsabilités après la conclusion du projet, et de la manière dont le projet entend soutenir de façon proactive les capacités de prestation des services après son achèvement
- Une description claire de la manière dont le projet entend pérenniser les gains enregistrés en matière d'inclusion sociale et de parité hommes-femmes (par exemple, dans la prise de décisions, la participation active, les chances d'exercer une activité rémunérée, la création d'actifs) après sa conclusion

- 1) **S'agissant des services et des actifs du projet** : Indiquer comment les actifs et les services seront maintenus à l'issue du projet :

>>

- 2) **S'agissant des institutions et des structures de gestion** : Indiquer les capacités requises pour continuer d'assurer les fonctions d'encadrement et de coordination, et décrire les mesures ou les stratégies envisagées à cette fin :

>>

- 3) **Accès et inclusion sociale** : Décrire les mesures prises pour pérenniser les gains réalisés en matière d'équité sociale et de parité hommes-femmes après le projet :

>>

2.7 Nature et gestion des risques

Points d'évaluation :

- L'analyse claire du principal ou des principaux risque(s) susceptible(s) d'entraver la réalisation des objectifs
- La précision des mesures d'atténuation envisagées pour chaque risque majeur
- La description des mesures d'atténuation dans la proposition de projet et la prise en compte de ces mesures dans le budget ; indication, le cas échéant, de l'organisme externe responsable de leur application
- L'omission de risques évidents

- 1) Décrire le processus utilisé pour analyser les risques, en indiquant notamment les participants et leurs rôles :

>>

- 2) Décrire dans le tableau ci-dessous les principaux risques pour la réalisation des objectifs spécifiques et pour chaque composante (activité), et indiquer les mesures d'atténuation de chaque risque. Il peut s'agir, entre autres, des risques politiques, économiques, institutionnels, environnementaux, liés à l'inclusion sociale, à la parité hommes-femmes ou au marché :

>>

Objectifs/composantes	Risques	Mesures d'atténuation	La mesure
-----------------------	---------	-----------------------	-----------

			d'atténuation est-elle prise en compte dans le budget du projet (Oui/Non) ?
Objectifs			
...			
Composante 1 :			
....			

2.8 Concertation avec les intervenants locaux et les partenaires de développement

Points d'évaluation :

- **Ouverture du processus de participation et niveau de représentation** Comment les participants ont-ils été choisis ; qu'a-t-on entrepris pour intégrer les femmes et les groupes vulnérables ; les réunions étaient-elles décentralisées et les discussions se déroulaient-elles en langue locale ? Les petites exploitantes agricoles ont-elles été intégrées dans le processus et capables d'y participer (si ce n'est pas le cas, envisager des formations pour l'autonomisation des femmes dans le cadre du projet ?) Des agriculteurs ciblés ont-ils participé ? Les organisations de producteurs et les coopératives agricoles ont-elles été impliquées ? D'autres acteurs du secteur privé ont-ils été consultés ?
- **Effets de la participation sur la conception de la proposition** : Dans quelle mesure ces consultations ont-elles amélioré la conception du projet ?

Voir à l'annexe 2 des Directives du GAFSP à l'intention des pays la liste des critères vérifiables applicables à ces rôles qui seront utilisés par le Comité consultatif technique lors de l'évaluation des propositions

- 1) Décrire le processus et l'étendue des concertations avec les acteurs concernés (par exemple, les administrations centrale et locales, le secteur privé, les groupes d'agriculteurs, les particuliers, les partenaires de développement) et fournir à l'annexe 2 la liste complète des intervenants consultés :

>>

- 2) Décrire la manière dont les groupes généralement marginalisés (par exemple, les femmes, les paysans sans terre, les jeunes, les éleveurs, les femmes enceintes ou allaitantes, les minorités ethniques ou sociales) ont été impliqués et les mesures spéciales prises pour encourager leur participation :

>>

- 3) Décrire de quelles manières la consultation a apporté une valeur ajoutée ou a amélioré la conception du projet :

>>

2.9 Plan de préparation détaillé (en cas de sélection de la proposition)

Points d'évaluation :

- La clarté et le réalisme du plan de préparation proposé

- 1) Le responsable prévu : Nom et titre actuel du membre de l'équipe gouvernementale permanente destiné à être le principal interlocuteur de l'organe ou des organes de supervision, et chargé de préparer le projet avec cet organe ou ces organes si la proposition est approuvée.

Nom	Titre actuel	Fonction
<i>ex. Jane Smith</i>	<i>Directrice des infrastructures, ministère de l'Agriculture</i>	<i>Chef de l'équipe gouvernementale chargée de la préparation</i>

- 2) Durée prévue de la préparation du projet (notamment le temps nécessaire aux examens et à toute autorisation ultérieure requise des comités gouvernementaux et du Parlement) :

>>

- 3) Sources et montants des financements pour la préparation du projet (par exemple, pour les études de faisabilité, l'analyse des mesures de sauvegarde environnementale, l'évaluation de la collaboration avec le secteur privé, les manuels opérationnels). Ajouter des lignes le cas échéant. Si la source de financement n'est pas encore connue, écrire « décision pendante »

Nom de la source	Objet	Garanti ou non	Montant (obtenu ou sollicité)	Autres observations
<i>Ex. Fonds fiduciaire ABC</i>	<i>Étude de faisabilité des systèmes d'irrigation</i>	<i>Oui</i>		<i>Aucune</i>

Partie 3.0 : Documentation à l'appui et annexes

Annexe 1 : Cadre logique/cadre des résultats du projet au stade de la proposition. Il devrait comporter des indicateurs pour l'ensemble du projet et pour toutes les composantes. Les valeurs cibles annuelles et

à la fin du projet sont facultatives. Voir le document intitulé [GAFSP M&E Plan](#) pour les conditions à remplir pour toute proposition approuvée.

Annexe 2 : Liste intégrale des intervenants consultés pendant la préparation de la proposition

[Facultatif] Annexe 3 : Requête de financement au titre de la préparation du projet

Reference Only